



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 22 février 2021 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 février 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Sichi, Aurélia Massei, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Stéphane Vannucci et Jean-Pierre Aresu à Laurent Marcangeli, Annie Costa-Nivaggioli et Danielle Flamencourt à Jacques Billard, Christophe Mondoloni et Jean-Pierre Sollacaro à Aurélia Massei, Dominique Carlotti et Christelle Combette à Marine Schinto, Isabelle Jeanne et Camille Bernard à Annie Sichi, Marie-Noëlle Nadal et Jean-François Luccioni à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella et Muriel Piera à Nicole Ottavy, David Frau et Christian Bacci à Simone Guerrini, Isabelle Falchi et Marie-Antoinette Santoni-Brunelli à Alain Nicolai, Paul Mancini et Alexandre Farina à Pierre-Laurent Audisio, Laetitia Maroccu et Marie-Françoise Gaffory Fau à Sébastien Deliperi, Basiliu Moretti à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon

Etaient absents :

Stéphane Sbraggia, Emmanuelle Villanova

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	20
Quorum :	16

Le quorum étant atteint, Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210222-2021_039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2021

Affichage : 02/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 22 février 2021

Délibération N° 2021/039

Rénovation Tennis du Casone

Etat des lieux :

Cet équipement présente un grand intérêt dans la redynamisation du cœur de ville, avec une dynamique très intéressante ces dernières années (130 licenciés en 2014 – 336 licenciés en 2019). Il a fait l'objet en 2018, de travaux de réparation des grillages, d'éclairages, de mise aux normes électriques et de travaux de ferronneries (gardes corps, portails).

Cependant, les terrains en terre battue sont très dégradés notamment après les fortes intempéries.

La ville d'Ajaccio a donc prévu une rénovation des courts en terre battue et la transformation de 3 courts TB en résine, et l'entretien d'un court béton, mais aussi le remplacement des équipements de jeux et intervention sur l'éclairage.

Cette opération est inscrite dans le programme action cœur de ville.





Terrains de jeu

Les revêtements actuels sont une terre battue sur les courts 1 à 5, et un béton sur le courts 6. Ils sont en mauvais état général, ils présentent bon nombre d'orniérages et fissurations (cours en béton).

L'objectif est la réalisation de terrains de jeu en TB et en résine conformes à la norme NF P90-110 et aux exigences de la FFT.

Les courts en TB seront réalisés sur une couche drainante associés à un réseau de drainage.

Les courts en résine associés à une couche de souplesse seront réalisés sur une couche d'enrobés elle-même posée sur une couche de base en GNT.

La solution retenue est la pose d'un revêtement résine associé à une couche de souplesse en caoutchouc qui commencent à être répandus en climat méditerranéen (**ASPTT 2A, ENTRESSEN (ISTRES) 13, FAYENCE 83, ...**).



Lignes en très mauvais



Revêtement de jeu en terre battue fortement détérioré, présentant des défauts de nivellement



Revêtement du cours en dur fortement détérioré

Projet et interventions envisagées

Les travaux concernent :

- L'installation de chantier, les travaux préparatoires et la réalisation du panneau de chantier.
- Les études d'exécution des ouvrages en béton armé, les études d'exécution du génie civil, des VRD et des terrains de tennis.
- Les terrassements en déblais/remblais de la plate-forme dans un terrain de toute nature y compris évacuation de l'ensemble des déblais excédentaires.
- La réalisation des VRD, évacuation des eaux pluviales, murs de soutènement, clôtures, ect.
- La réalisation de 4 courts en résine synthétique de niveau ITF3, et de 2 courts en terre battue ainsi que tout leur système de drainage.
- La rénovation de l'éclairage des courts 3 à 6.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le BE de la ville d'Ajaccio (DGST).

Les travaux feront l'objet d'un marché scindé en 2 lots techniques (lot 1 : rénovation des terrains, lot 2 : rénovation de l'éclairage)

Les différentes interventions évoquées ont été estimées à :

Lot 1 :

- Travaux d'installation : **17 450 euros,**
- Travaux de terrassements démolitions : **19 970 euros,**
- Travaux de réseau génie civil : **83 019 euros,**
- Travaux de maçonnerie, clôtures : **29 260 euros,**
- Travaux de revêtement : **164 106 euros,**
- Travaux d'équipements : **16 060 euros,**

Lot 2 :

- Travaux d'éclairage : **68 950 euros.**

Etudes et contrôles divers : 10 000 euros.

Montant total de : 408 815 euros HT arrondi à 409 000 euros HT soit 450 000 € TTC

❖ Proposition de plan de financement si accepté :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	245 400 €	60%
Collectivité de Corse	163 600€	40%
TOTAL	409 000 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les travaux rénovation du Tennis du Casone pour un montant de 409 000 euros HT;
D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	245 400 €	60%
Collectivité de Corse	163 600€	40%
TOTAL	409 000 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 février 2021,

APPROUVE

les travaux rénovation du Tennis du Casone pour un montant de 409 000 euros HT;

AUTORISE

Monsieur le maire à solliciter la Collectivité de Corse selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	245 400 €	60%
Collectivité de Corse	163 600€	40%
TOTAL	409 000 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI